

Elèves :—	Articles
Règlements qui les concernent.....	229 <i>et suiv.</i>
Doivent être surveillés.....	22-239
Sont responsables des objets qu'ils endommagent..	240
Peuvent être renvoyés d'une école.....	228-241
Peuvent être admis de nouveau.....	242
Ne fréquentent que l'école de leur arrondissement, à moins d'autorisation.....	238
Nombre maximum pour chaque instituteur.....	30
Nombre minimum pour qu'une allocation soit accordée aux écoles supérieures.....	8
Quand ils sont atteints de maladies contagieuses..	230

Emplacements des maisons d'école :—

Conditions requises.....	33 à 36
--------------------------	---------

Engagements des instituteurs :—

Comment ils sont faits.....	23 <i>et suiv.</i>
Autorisation qui peut être accordée par le surinten- dant, dans certains cas.....	24-25-26
Durée des engagements.....	24
Comment ils doivent être faits.....	28
A qui doivent être transmises des copies de l'enga- gement.....	29
Peuvent être résiliés.....	32

Examen :—(Voir *Bureau central des examinateurs*).

Fonds des municipalités pauvres :—

Conditions requises pour y avoir droit.....	10
Municipalités qui n'y ont pas droit.....	9-11

Formules.....Pages 72 à 77